

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie d'Aubas, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 13

Date de convocation le **17 février 2022**

Présents :

Mme DUPUY Valène, Mr BODIN Jean-Michel, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élixa, Mr DESCAMP Jean Marie, Mr GENEAU Philippe, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme BON Amélie,

Excusés : Mme RODRIGUES Marine (donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique), Mme LE DIGABEL Laetitia (donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa), Mr GALINAT Arthur (donne pouvoir à Mme BON Amélie), Mr BENOITON Olivier (donne pouvoir à M. Jean-Michel BODIN),

Absent : Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François,

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-012**LOGEMENT****Objet : Vote du Compte Administratif**

Madame le Maire quitte la salle, Monsieur GENEAU prend la présidence.

Le conseil, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Madame le Maire, lui donnant acte de la présentation, est résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat reporté de 2020	31 595.25	Résultat reporté de 2020	-11 873.25
Résultat de l'exercice 2021	13 255.43	Résultat de l'exercice 2021	4 403.90
Situation nette au 31.12.2021	44 850.68	Situation nette au 31.12.2021	-7 469.35
		Reste à réaliser en dépenses	0
		Reste à réaliser en recettes	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents.

Le Maire
Valène DUPUY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture, le
Et de la publication, le

Le Maire
Valène DUPUY

